

A tous les utilisateurs des salles de réunion

La Ville n'ayant pas les moyens humains pour assurer la désinfection des salles entre deux réservations, il est demandé à tous les utilisateurs à compter du 17 août 2020 et jusqu'à la fin de la crise sanitaire :

- De respecter et de faire respecter les règles en matière de risques sanitaires édictées par le Gouvernement et affichées aux entrées des salles de réunion.
- De prévoir et d'apporter à chaque séance, du matériel de désinfection (lingettes, chiffon, produit virucide, gel hydroalcoolique, port du masque si distanciation de moins d'1 mètre.....)
- D'utiliser ce produit à l'entrée et à la sortie pour désinfecter les points contacts (poignée de porte, interrupteurs, tables, chaises, boutons de chauffage...).
- En cas d'utilisation des toilettes, privilégiez la désinfection de la cuvette avec des lingettes désinfectantes. Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes.
- Respecter les distances et éviter tout croisement entre utilisateurs.

En cas de non-respect par le preneur des consignes énoncées dans le présent protocole, la municipalité prendra les mesures qui s'imposent.

Fait à Ambérieu-en-Bugey, le 15 juillet 2020



Daniel FABRE,
Maire d'Ambérieu-en-Bugey